

*Initiatives parlementaires*

nous permette de détruire les barrières entre nous afin de pouvoir travailler ensemble pour un meilleur Canada.

[Traduction]

En 1989, j'espérais que le gouvernement conservateur réviserait la citoyenneté canadienne. J'avais écouté avec intérêt le discours du Trône du 4 avril 1989, dans lequel le gouverneur général avait fait la déclaration suivante: «Il (mon gouvernement) déposera une nouvelle loi sur la citoyenneté».

Cette mesure avait été annoncée en même temps que la création d'une fondation visant à favoriser l'harmonie entre les races. Or, ni l'une ni l'autre de ces promesses n'a été réalisée.

Le gouvernement va bientôt arriver à la fin de son mandat et, après quatre ans, il n'a toujours pas tenu ses promesses.

[Français]

Au cours des dernières années, j'ai tenté d'amener le débat en comité mais les députés conservateurs refusaient de se présenter, et encore plus important, le président du comité refusait de convoquer les rencontres. Il est frustrant pour des députés de tenter de discuter d'un sujet en comité. Ayant le forum et refusant d'aborder la question, ce n'est tout simplement pas acceptable!

Ces frustrations sont les raisons qui m'ont motivée à présenter ma motion M-731. Parce que le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a négligé d'aborder le sujet, j'ai cru qu'il était de ma responsabilité de le mettre de l'avant.

• (1115)

Je crois que chaque député de cette Chambre a le droit de débattre du sujet de la citoyenneté, ce que cela implique pour eux à un niveau personnel et, peut-être, partager leurs idées sur les modifications possibles à la présente loi.

[Traduction]

Selon moi, en discutant de cette question et en nous prononçant ensuite en faveur de cette motion, nous enverrions un message très clair aux Canadiens sur la valeur que nous devons tous attacher à notre citoyenneté et nous devons dire clairement au ministre que nous souhaitons une Loi sur la citoyenneté plus énergique.

[Français]

Nous voulons que le gouvernement fédéral pousse vers l'avant la citoyenneté et le canadianisme afin que nous

puissions rehausser la fierté de qui nous sommes et bâtir un sens d'appartenance entre Canadiens.

La priorité que j'accorde à cette politique est celle de développer un sens de fierté et d'inclusion. Voilà trop longtemps que la citoyenneté implique l'égalité dans les textes de loi seulement. Nous devons en faire une réalité quotidienne pour tous. Je sais que de tels concepts sont difficiles à traduire en textes légaux, mais c'est notre défi de le faire.

[Traduction]

Même s'il est difficile d'atteindre cet objectif, je pense qu'on peut inclure ces notions dans l'esprit de la loi. Nous pouvons créer ce sentiment d'intégration en rédigeant un préambule dans lequel on décrirait ce que nous sommes. Il est possible de favoriser un sentiment d'appartenance en modifiant la nature du serment de citoyenneté, en le rendant plus pertinent pour ceux qui aspirent à la citoyenneté canadienne. Nous pouvons établir un plus fort sentiment d'identité en précisant clairement les droits et les responsabilités se rattachant à la citoyenneté canadienne.

Enfin, je crois qu'il faut réexaminer les critères prévus dans la loi pour obtenir la citoyenneté.

[Français]

Il y a aussi plusieurs sujets relevant de la citoyenneté, qui ne sont pas directement reliés à la loi, qu'il nous faut aborder. Ces sujets n'ayant pas été adressés depuis plusieurs années en cette Chambre, je crois qu'il est important de les noter, d'autant plus qu'ils sont la clé d'une citoyenneté active et efficace. Je parle ici des problèmes concernant les cours de civisme, la formation en langue seconde et la promotion de la citoyenneté.

Les Canadiens ont le droit de savoir où nous nous positionnons sur ces sujets qui sont fondamentaux dans la détermination de qui nous sommes.

[Traduction]

Nous devons comprendre que la citoyenneté n'est pas réservée aux immigrants seulement; c'est là une chose qui touche chacun d'entre nous, que nous soyons des Canadiens de la première ou de la quinzième génération.

Cependant, certaines choses touchent les citoyens naturalisés, mais pas les Canadiens de naissance. On devrait fournir aux gens qui aspirent à devenir citoyens canadiens des renseignements sur ce qu'on attend d'eux. Ils doivent savoir ce qu'il leur faut faire pour devenir citoyens canadiens. À cette fin, il s'agit de fournir des documents d'information tenant compte de la diversité culturelle des intéressés et accessibles à des gens qui peuvent être analphabètes ou handicapés visuels.